

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LOIRE - enquête publique

Avis de Loiret Nature Environnement

L'association Loiret Nature Environnement est une association agréée pour la protection de l'environnement. A ce titre, les administrateurs de l'association se sont mobilisés pour participer à l'enquête publique relative à l'aménagement du Parc de Loire, dont l'emprise est située en zone Natura 2000 au titre des deux directives (Oiseaux et Faune-Flore-Habitats) et alors que la Loire et son paysage sont inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Nos remarques ne portent pas sur l'opportunité du projet mais sur le dossier d'enquête et sur les travaux qui y sont décrits. Elles sont organisées en 8 thèmes détaillés ci-après et débouchent sur **5 priorités** :

- Respecter le principe du maintien **d'un tiers des surfaces en espace de retrait**,
- **Détailler le plan de gestion du site** en particulier en ce qui concerne les arbres et les zones enherbées (zones pâturées, zones fauchées),
- **Compléter l'inventaire naturaliste** notamment sur les chiroptères, **préciser les modalités de gestion du Cormoran** sur le site et s'assurer du strict respect de la réglementation par des contrôles réguliers, **suivre les espèces invasives** (en particulier la Tortue de Floride) et définir une politique de contrôle pérenne,
- **Mettre en place un comité scientifique dès cette année** afin d'assurer la protection des espaces et des espèces sensibles,
- **Améliorer nettement la collecte et l'élimination des déchets** abandonnés par les usagers en particulier dans le secteur du Bois de l'Île et **mettre un coup d'arrêt aux dépôts sauvages**.

Remarques générales

Nous regrettons vivement de ne pas voir pris en compte les effets du changement climatique et de ses conséquences sur les hauteurs d'eau des plans d'eau et sur la végétation (mortalité de certains arbres, apparition de nouveaux parasites). Par contre, concernant l'adaptation au changement climatique, il nous apparaît en effet souhaitable le recours à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Parc.

Nous pensons que le dossier ne présente pas une évaluation globale de l'incidence des travaux prévus en l'absence de l'évaluation du coût de l'aménagement du secteur du Bois de l'île et du renvoi à des « porter à connaissance » dont le public ne sera pas informé. **Nous sommes particulièrement inquiets concernant les perspectives de défrichement et de déclassement d'un espace boisé classé au PLU** : les boisements en place doivent être conservés et nous souhaitons que les défrichements soient interdits pour être en cohérence avec les travaux des Assises de la transition écologique d'Orléans Métropole.

Nous redoutons également une insuffisance du suivi et du contrôle des travaux permettant de limiter les impacts sur l'intérêt écologique du site. Nous aimerions que soit précisé le rôle du Comité scientifique dans ce domaine ainsi que sa composition et demandons que les associations de protection de l'environnement y soient associées. Nous proposons que le

Comité scientifique commence ses travaux dès 2022 afin qu'il puisse suivre les impacts des travaux sur les composantes de la biodiversité. Nous pensons qu'il devrait recevoir les comptes-rendus de visite de chantier et les déclarations d'atteinte au milieu qui seraient constatées pendant les travaux. **En résumé, le suivi écologique prévu 1, 3, 5, 10 ans après le début de l'exploitation nous paraît insuffisant.**

Il nous paraît important que le Comité scientifique soit associé à la mise en défense des stations et habitats à enjeu et au suivi environnemental des travaux.

Enfin, nous craignons que les objectifs affichés de maîtrise de la fréquentation ne puissent être respectés et que le principe du maintien d'un tiers des surfaces en espace de retrait soit insuffisamment garanti par l'alternance des espaces de fréquentation et des espaces de retrait. **Nous serions favorables à la création d'un sanctuaire pour la biodiversité dans lequel la fréquentation du public serait nulle. Il est question d'une zone refuge sur l'ouest du projet, il faudrait en prévoir aussi à l'est, sur le secteur du Bois de l'île.**

Accès et transports en commun

Comme le souligne l'Autorité Environnementale, il nous paraît en effet important que soit développée la desserte par les transports en commun et que soient facilités les accès pour les cyclistes. **Nous sommes favorables à un aménagement sur le site pour la « Loire à vélo ».**

Pour les vélos, il serait souhaitable de leur proposer une piste en continu depuis le Pont royal en améliorant le franchissement de la voie de chemin de fer.

Dans le Parc, il nous paraît important que les circulations soient apaisées grâce à une séparation nette entre voies cyclables et chemins piétonniers.

Nous souhaitons que le mobilier prévu sur le parc soit l'objet d'un engagement ferme d'installation conformément au projet car il nous paraît très important que les publics moins agiles rencontrent des possibilités de repos tout au long des cheminements pédestres.

Nous pensons qu'une navette partant du Pont royal et desservant les 2 entrées du site permettrait de dissuader certains automobilistes d'accéder au Parc en voiture.

Parcs de stationnement

Nous sommes favorables à la réalisation de 2 aires de stationnement sur le site mais nous craignons que leur capacité soit insuffisante notamment lors des fréquentations de pointe.

Si l'accueil est développé en amont du Parc, nous souhaitons que cela se fasse en dehors des espaces naturels sensibles.

Dans la logique de la gestion intégrée des eaux pluviales adoptée dans le Parc, nous attendons que la **surface des parkings ne soit pas imperméable** tout en s'assurant que les risques de pollution seront maîtrisés.

Déchets et rejets polluants

Compte tenu de l'intérêt écologique du site et de l'augmentation de la fréquentation prévue, **nous sommes extrêmement préoccupés par la gestion des déchets sur le site** (mise à disposition de poubelles avec tri des déchets et organisation des collectes) et le traitement des eaux usées.

À notre avis, le dossier ne contient pas d'information sur la capacité de la station de l'Île Arrault à accueillir des effluents supplémentaires.

Enfin, nous aurions aimé lire des précisions sur le compostage des déchets végétaux et sur l'usage du paillage aux pieds des plantations du Parc.

Crues et inondations

Les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) nous avertissent que le changement climatique va entraîner une **aggravation des phénomènes extrêmes**. Dans le cas de la Loire, c'est le risque de crue qui apparaît le plus sérieux ; pour le Parc, ce sont les effets des pluies violentes entraînant le ravinement des surfaces en pente et la submersion des surfaces en creux.

Le dossier nous semble insuffisant sur cette problématique et ne donne pas de précision sur les précautions qui seront prises pour éviter que les mobiliers et autres aménagements ne soient emportés lors d'une crue importante.

De même, nous avons été surpris de ne pas voir d'information sur **l'accompagnement de la politique d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle par la création de noues, de jardins de pluie ou de bassins de rétention créés à cet effet**.

Cours d'eau

Nous souhaitons que les travaux prévus sur le Rio s'accompagnent d'un aménagement de son lit pour concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau. Nous proposons la création de banquettes permettant l'apparition de méandres et un rétrécissement du lit du Rio favorisant une augmentation de la hauteur d'eau et un effet de déplacement des alluvions.

Gestion écologique du site

La diversité écologique des milieux concernés par le projet est bien illustrée dans le dossier bien qu'il nous paraisse nécessaire de poursuivre les inventaires. Selon les informations recueillies auprès de nos adhérents, il existe des stations d'orchidées qui méritent d'être protégées, des nids de Martins-Pêcheurs dans les berges d'un plan d'eau qu'il faut protéger des dérangements liés aux activités de pêche et une présence suffisamment importante de reptiles pour que le public en soit informé. La Tortue de Floride, une espèce exotique envahissante, est très présente sur tous les plans d'eau ce qui nécessite l'adoption d'un plan de gestion des espèces invasives sur l'ensemble du Parc. **La présence du castor serait à vérifier.**

La protection du site nécessite plusieurs précisions à notre avis.

Le dossier note la présence de 99,25 ha de zone humide sur le Parc. Nous n'avons pas trouvé d'orientation particulière qui permette de protéger ces zones afin de leur permettre d'accueillir ou de conserver le cortège végétal associé à ces milieux. Il est important que cette protection soit affirmée en raison de la disparition des zones humides reconnue mondialement et de leur rôle dans la gestion de l'eau.

Pour les plans d'eau, nous avons éprouvé des difficultés pour identifier le plan d'eau qui serait spécifiquement dévolu à l'accueil de la biodiversité. **Nous rappelons que ce plan d'eau dévolu à la nature doit rester non pêché.** Nous demandons que le programme de travaux soit détaillé à ce stade du projet et qu'il soit mentionné que le Comité scientifique sera associé au suivi des travaux.

Concernant la ripisylve, nous attirons votre attention sur sa fragilité et son rôle dans la protection des berges. C'est pourquoi nous sommes plus que réservés sur les « débroussaillages » que nécessiterait l'aménagement de « points de vue » sur le fleuve et l'autre rive de la Loire.

Pour les bois, nous souhaitons que les défrichements soient réduits et soumis à l'avis préalable du Conseil scientifique. Nous souhaitons également qu'une politique de gestion des arbres morts soit prévue car ces arbres accueillent une grande diversité d'insectes et favorisent la présence d'oiseaux et de chauves-souris.

Pour les prairies, il est précisé que des espaces ne seront pas fauchés. Nous aimerions connaître leur localisation. Pour les espaces fauchés, il est nécessaire de retarder la date de coupe pour respecter les cycles de vie de la petite faune. Le dossier ne fournit pas d'éclaircissement sur le sujet.

Concernant la station de Lupin à feuilles étroites (*Lupinus angustifolius*) affectée par un projet de plateforme de jeu et d'un cheminement, il est impératif de réexaminer le projet afin d'assurer la présence pérenne sur le Parc de cette espèce protégée et rare dans le département.

Pour la **connaissance de la biodiversité sur le site, il existe déjà un sentier d'interprétation au Bois de l'île.** Nous avons été très surpris de ne pas le voir intégré dans la gestion future du site.

Énergies

Le site est traversé par une ligne électrique et son gestionnaire est amené à pratiquer des élagages le long de son tracé. Les modalités et les périodes d'intervention sur les arbres et arbustes doivent impérativement être précisées afin de respecter la faune (pas d'intervention pendant la période de nidification par exemple) et la contribution des arbres au paysage. Il s'agirait aussi de préciser le devenir du végétal élagué (exportation ou laisser sur place ?).

Les Assises de la transition écologique de la Métropole qui se sont achevées au mois de juin 2021 se sont intéressées aux énergies renouvelables dans la suite logique du PCAET d'Orléans Métropole (Plan Climat Air Énergie territorial). Or ce sujet ne bénéficie d'aucune prise en compte dans le dossier sauf à préciser « la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants est une solution qui pourra être étudiée ».

Nous préconisons en effet l'usage de panneaux photovoltaïques dans le Parc et sur le toit des constructions afin de réduire la dépendance au réseau électrique et de diminuer le bilan carbone du projet.

Une évaluation de la pollution lumineuse induite par le Parc devrait être ajoutée au dossier afin de prendre en compte les colonies de chiroptères fréquentant le site.

Espaces agricoles

Nous souhaitons que le projet détaille les mesures qui permettraient leur participation au développement de la biodiversité du site notamment par la plantation de haies avec des essences locales et le développement des pratiques raisonnées de traitement des cultures (arrêt des pesticides de synthèse par exemple).